



Monsieur le Maire

Rue de la Paix

74100 AMBILLY

DIRECTION FINANCIERE

Service Financier

Votre interlocuteur : Marie-Noëlle MEGEVAND

Tél. : 04 50 88 22 53

Fax : 04 50 88 22 37

E-mail : mnmegevand@oph74.fr

Nos réf. : db/spv/mnm. N° 292-20

Objet : **AMBILLY-Les Monthouses**

Annecy, le 10 décembre 2020

Monsieur le Maire,

Le remplacement des menuiseries extérieures des 42 logements de l'opération ci-dessus référencée, est bientôt terminé et permettra aux locataires de réduire leurs consommations en énergie de chauffage.

Le financement de ces travaux est assuré par Haute-Savoie HABITAT, d'une part par un apport en fonds propres et d'autre part pour un montant de 206 201 €, par un prêt sollicité auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) dans le cadre des financements spécifiques à la réhabilitation du parc locatif social.

Les caractéristiques de ce prêt seront les suivantes :

Prêt PAM : 206 201 € : durée : 25 ans au taux suivant : Livret A + 0.60 %, soit à ce jour 1.35 %.

Je vous saurai gré de nous faire savoir si votre commune est disposée à apporter sa garantie sur cet emprunt (d'une quotité minimum de 50%, afin que le Conseil Départemental apporte le complément - cf délibération du 12/12/17, ci-jointe).

Dans l'affirmative, je vous ferai parvenir les caractéristiques détaillées de ce prêt pour une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.

Je vous rappelle que la garantie par les collectivités locales est un préalable à la contractualisation de prêts distribués par la CDC dans le cadre du fonds d'épargne (centralisation des ressources du livret A), et que les prêts garantis pour les bailleurs sociaux ne sont pas pris en compte dans les ratios de la loi Galland limitant la capacité de garantie des collectivités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Denis BELLEVILLE
Directeur Financier